



Conseil économique et social

Distr. générale
5 avril 2023

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dix-neuvième session

Bangkok et en ligne, 15-19 mai 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Dates, lieu et thème de la quatre-vingtième session de la Commission (2024)

Dates, lieu et thème de la quatre-vingtième session de la Commission (2024)

Note du secrétariat**

Résumé

On trouvera dans le présent document des indications sur les dates et le lieu proposés de la quatre-vingtième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra en 2024, ainsi qu'une proposition de thème pour cette session.

La Commission est invitée à se prononcer sur ces questions.

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent document les propositions que le secrétariat entend soumettre pour examen à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-dix-neuvième session concernant les dates, le lieu et le thème de la quatre-vingtième session de la Commission, qui se tiendra en 2024.

II. Dates et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant les dates et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le (la) Secrétaire général(e).

3. En outre, à l'article premier du Règlement intérieur, il est disposé que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

* ESCAP/79/1/Rev.2.

** La soumission tardive du présent document s'explique par le souci de prendre en compte les vues exprimées par les membres de la Commission lors de la réunion du Groupe de travail informel des projets de résolution, qui s'est tenue le 4 avril 2023.

4. Conformément aux exigences du Secrétariat de l'ONU en matière de procédure relative aux programmes, le projet de plan-programme annuel doit être approuvé par la Commission avant d'être soumis à l'Assemblée générale pour examen et approbation. En application de la résolution 77/267 de l'Assemblée générale, le délai d'examen des projets de plan-programme par le Comité du programme et de la coordination, le principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée chargé de la planification, de la programmation et de la coordination, a été avancé, avec prise d'effet dès 2024. En conséquence, la Commission devra examiner et approuver le projet de plan-programme pour 2025 avant la fin du mois d'avril 2024.

5. Le secrétariat propose que la quatre-vingtième session de la Commission se tienne à Bangkok du 22 au 26 avril 2024, compte tenu des autres grandes réunions qui auront lieu en avril 2024 et des jours fériés qui tombent à cette période.

III. Thème

6. Le thème proposé pour la quatre-vingtième session est « Tirer parti de l'innovation numérique pour promouvoir le développement durable en Asie et dans le Pacifique ». On trouvera ci-après des informations de référence sur le thème proposé et une description préliminaire de l'étude thématique.

7. La région Asie-Pacifique est en train de devenir un centre névralgique de l'innovation numérique pour le développement durable. Le paradigme du développement numérique est en passe de transformer les sociétés et les économies à une échelle sans précédent. Du fait des nouvelles technologies telles que la robotique, l'intelligence artificielle et la technologie de la chaîne de blocs, qui sont toutes interconnectées via l'Internet des objets et les personnes, les systèmes sociopolitiques et socioéconomiques sont devenus numériques par défaut.

8. L'innovation dans le domaine du numérique et les processus de transformation sont au cœur de ces changements. La transformation numérique va plus loin que les questions de connectivité et d'applications numériques ; elle traduit un processus par lequel le tissu social est modifié par les changements qui interviennent, grâce aux nouvelles technologies, au niveau de la création, de la gestion, de l'utilisation et de la distribution des ressources. Comme les personnes ont accès à de meilleurs services, de nouvelles valeurs et demandes sociétales apparaissent, ce qui a pour effet d'accélérer la transformation des systèmes de valeur et des structures socioéconomiques.

9. La généralisation des technologies numériques de pointe améliore la productivité, optimise l'utilisation des ressources, renforce la compétitivité des pays commerçants et peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les technologies numériques ont également donné lieu à la création de réseaux sociaux qui encouragent les gens à utiliser divers moyens de communication pour partager leurs intérêts communs, où qu'ils se trouvent dans le monde, ce qui leur permet de rester en contact, d'élargir leur champ d'expérience et d'approfondir leurs connaissances en temps réel.

10. S'il est vrai que pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la transformation numérique s'est accélérée en Asie et dans le Pacifique, ces changements ont aussi accentué les divisions socioéconomiques préexistantes, puisque soudainement de nombreux choix sont devenus en quelque sorte binaires : soit on interagissait avec le reste du monde par la voie du numérique, soit on n'interagissait pas du tout. De ce fait, le clivage

numérique et l'aggravation des inégalités socioéconomiques, conséquences de l'avènement d'un paradigme du « numérique par défaut », sont devenus nettement plus visibles pendant les périodes de confinement. En fait, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a montré que la région Asie-Pacifique est désormais la région du monde la plus divisée sur le plan numérique¹. On constate en particulier que les personnes âgées, les personnes handicapées et les femmes, notamment dans les zones rurales, sont moins susceptibles d'avoir accès aux nouvelles technologies ou d'avoir les connaissances nécessaires pour les utiliser efficacement.

11. Face à ces opportunités mais aussi à ces défis, les décideurs de la région Asie-Pacifique ont un temps limité pour profiter de l'occasion de tirer parti de l'innovation numérique de la manière la plus productive et inclusive qui soit, dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

12. Dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies², les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que les technologies numériques pouvaient permettre d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et résolu de faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès au numérique dans des conditions de sécurité et à un coût abordable. Dans cette même déclaration, ils ont pris 12 engagements, dont le septième était d'améliorer la coopération numérique. Dans ce contexte, ils ont reconnu que l'Organisation des Nations Unies pouvait être une plateforme permettant à toutes les parties prenantes de participer aux discussions à ce sujet. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun »³, le Secrétaire général a réaffirmé l'engagement d'améliorer la coopération numérique inscrit dans la déclaration et souligné qu'il fallait parvenir à l'accès universel à Internet et éviter sa fragmentation, protéger les données personnelles et se réappropriier les communs numériques.

13. Dans sa résolution 78/1, intitulée « Déclaration de Bangkok faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique », la Commission s'est engagée à améliorer la coopération numérique et a exprimé son intention de faire jouer la coopération pour combler la fracture numérique, assurer la formation aux compétences numériques, améliorer la desserte numérique, s'attaquer aux problèmes de confiance et de sécurité numériques et promouvoir une économie et une société numériques inclusives.

14. Sur la base de ces engagements, le thème proposé de la quatre-vingtième session de la Commission facilitera un dialogue politique régional et permettra aux pays de débattre de leurs expériences positives et des politiques réglementaires qui ont porté leurs fruits, tout en renforçant les initiatives de coopération à l'échelle de la région visant à tirer parti de l'innovation numérique pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. L'étude que va élaborer le secrétariat mettra en lumière les principales caractéristiques régionales des tendances actuelles et futures dans le domaine du numérique dans le contexte du Programme 2030 et proposera des éléments

¹ *Asia-Pacific Digital Transformation Report 2022 : Shaping Our Digital Future* (Bangkok, 2022).

² Résolution 75/1 de l'Assemblée générale.

³ A/75/982.

d'un cadre portant sur l'innovation numérique pour le développement durable. L'innovation numérique et le développement durable interagissent de plusieurs manières : on a besoin d'un cadre pour mieux comprendre les liens directs et indirects entre les divers acteurs en présence, notamment les gouvernements, les entreprises et autres parties concernées, lorsqu'il s'agit de promouvoir et de renforcer l'innovation numérique pour le développement durable.

15. Cette étude examinera également les pratiques émergentes au niveau des pays, des sous-régions et de la région, ce qui permettra de mieux déterminer comment l'innovation numérique peut accélérer le rythme du développement durable dans divers secteurs. Ces pratiques peuvent inclure : des modèles de fonctionnement novateurs ; des initiatives de financement inclusives ; des projets d'infrastructures judicieux sur le plan climatique pour des réseaux énergétiques et des couloirs de transport économes en ressources ; des mesures d'adaptation aux changements climatiques qui comprennent des analyses de mégadonnées visant à mettre en place des alertes rapides pour tous.

16. Sur la base de ces pratiques, l'étude s'attachera également à analyser en quoi consiste un environnement propice à la mise en place et à la généralisation des bonnes pratiques à fort impact et donnera des indications sur la meilleure façon de concrétiser les éléments ci-après :

a) Des cadres d'orientation stables et prévisibles qui permettent de réaliser davantage d'investissements dans l'innovation et l'adaptation numériques et qui favorisent l'inclusion numérique ;

b) Des réformes réglementaires qui favorisent l'innovation et recalibrent les risques d'investissement, y compris en ce qui concerne le financement des innovations ;

c) Des programmes et des projets de renforcement des capacités portant sur un large éventail d'opportunités découlant non seulement de projets traditionnels réalisés par des institutions publiques, mais aussi d'initiatives communautaires ascendantes et menées par le secteur privé, des approches mixtes pouvant aussi être envisagées.

17. L'étude présentera des informations sur la manière dont les différentes initiatives et plateformes de coopération régionale soutenues par la Commission peuvent accélérer l'innovation numérique pour le développement durable dans un monde de plus en plus numérique par défaut.

IV. Études thématiques précédentes

18. À titre de référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure à l'annexe du présent document.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

19. La Commission est invitée à examiner les dates et le lieu de sa quatre-vingtième session, qui se tiendra en 2024, et à donner au secrétariat des orientations à ce sujet.

20. La Commission souhaitera peut-être également examiner la proposition de thème pour sa prochaine session, à savoir « Tirer parti de l'innovation numérique pour promouvoir le développement durable en Asie et dans le Pacifique », ainsi que la brève description de l'étude thématique proposée.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission

<i>Session^a</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP : perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle : perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide : enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique : œuvrer pour la cohérence et la cohésion

<i>Session^a</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur ; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures
70	2014	La connectivité régionale pour une prospérité partagée
71	2015	Équilibrer les trois dimensions du développement durable : de l'intégration à la mise en œuvre
72	2016	Science, technologie et innovation au service du développement durable
73	2017	La coopération régionale en faveur de l'énergie durable
74	2018	L'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030
75	2019	Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité
76	2020	Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable
77	2021	Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique
78	2022	Un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique
79	2023	Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable

^a La Commission a commencé à choisir des thèmes pour ses sessions à sa quarantième session.